REGLEMENT DE LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE SAINT JOSEPH 2023 2024

Les récréations durent 15 minutes. Au son de la cloche, il est temps d'aller aux toilettes et se laver les mains puis de se mettre en rang en silence.

Question 1 : Où peut-on être pendant la récréation ?

Nous pouvons être sur la cour délimitée par la ligne blanche et le muret blanc sur lequel nous pouvons nous asseoir mais **pas se mettre debout,** par sécurité.
Nous n'avons pas le droit d'aller dans les classes, dans les couloirs, sauf si nous y sommes autorisés par les enseignants.
Si le ballon sort de la cour, il faut le signaler à l'enseignant qui surveille. Il sera récupéré par un adulte dans la journée.
L'espace entre le mur des voisins et le muret blanc des maternelles **est réservé aux jeux calmes et pas aux ballons.**
En cas de pluie, nous jouons sous les préaux calmement sans courir et sans crier. Les CM2 et les CE2/CM1 iront sous le préau du haut et les CP/CE1 et CE1/CE2 sous le préau du bas.

Question 2 : A quoi peut-on jouer pendant la récréation ?

Nous pouvons jouer au basket, au ping-pong, au baby-foot, au foot, au ballon, au loup, à cache-cache, …
Nous avons le droit d'apporter certains jeux de la maison comme les billes (bézot, mammouth et boulard non autorisés) et les cartes sous notre entière responsabilité.
L'équipe enseignante se réserve le droit d'interdire certains jeux qui pourraient devenir source de conflits.
Nous pouvons jouer au foot, au basket et au hand en respectant le planning quand il ne pleut pas. Nous ne pouvons pas jouer au ballon sous le préau.
Nous n'avons pas le droit de faire des jeux violents et/ou dangereux.
En cas de problème, nous devons aller prévenir l'enseignant surveillant.

Question 3 : Comment ranger les jeux ?

Je range les jeux dans la caisse collective dès que je n'en ai plus besoin.

Question 4 : Comment faut-il se servir des toilettes ?

Nous allons aux toilettes quand nous en avons besoin : ce n'est donc ni un lieu de jeu ni de cachette.
Nous respectons l'intimité de chacun lorsqu'il est aux toilettes.

Les règles suivantes sont très importantes pour le confort de tous et pour que les toilettes ne soient pas désagréables à nettoyer pour Marie-Christine :

1. Il faut tirer la chasse d'eau après chaque passage aux toilettes.
2. Si c'est nécessaire, j'utilise la brosse pour nettoyer la cuvette.
3. Il faut utiliser juste ce qu'il faut de papier sinon nous risquons de boucher les toilettes.
4. Il faut utiliser juste ce qu'il faut de savon et une feuille de papier pour s'essuyer les mains pour éviter le gaspillage.
5. Il faut être vigilant avec l'eau pour l'économiser (ne pas s'éclabousser ou jouer avec).
6. Il faut veiller à mettre les papiers usés dans la poubelle (s'il y a des papiers en dehors de la poubelle, il faut les ramasser et les mettre dans la poubelle).

Question 5 : Quelles règles peut-on se donner pour bien vivre ensemble ?

Nous sommes gentils et polis. Nous jouons avec les autres, nous les acceptons dans nos jeux.
Nous avertissons les adultes s'il y a un blessé.
Il faut savoir pardonner et dire la vérité même quand nous avons fait une bêtise.
Nous respectons les autres dans **nos gestes et nos paroles**. **Une parole blessante peut faire aussi mal qu'un coup.**
Tous les adultes qui encadrent les enfants sont responsables d'eux : tous les enfants leur doivent respect et politesse.

Question 6 : Que faire s'il y a un conflit entre deux enfants ?

D'abord, ils essaient de résoudre le problème seuls (en se calmant, en discutant, en se mettant d'accord, en allant jouer ailleurs…). Si cela ne suffit pas, nous pouvons faire appel aux adultes sur la cour.

Question 7 : Quelles sanctions les adultes prennent si les enfants ne respectent pas les règles ?

D'abord, l'enfant doit expliquer son erreur et la réparer.
Si l'adulte le juge nécessaire, il fait s'asseoir l'enfant sur un banc pour qu'il réfléchisse à son attitude.
S'il est nécessaire de rappeler plusieurs fois la règle à un enfant, il ira dans le bureau de la directrice, Mme Paulin, pour discuter de l'importance du respect des règles.

Les enseignants se réserveront le droit d'adapter ce règlement en fonction des situations.